

Et vlan ! rev'là l'printemps...

Rencontre

Les gens de Sergy :
Francesco GRASSINI



**Chef de la fanfare
de Sergy, qu'il dirige
depuis 2003**

Ce mois-ci dans **Sergyinfos**...

Agenda : Rassemblement paroissial - Bal de la Jeunesse, Fête de la musique, Kermesse du Sou, etc.

À noter : Accueil des nouveaux habitants - Législatives

Dossier : Nos chiens et nous !

Zoom : Les Paniers de Sergy - L'AMAP des Chênes

Rétrospective : Diplômes de l'École de musique, etc...

Page 2

Edito - Infos pratiques

Page 3

À noter : Accueil des nouveaux habitants - Législatives'

Infos : Le C.L.I.C. - La lettre d'Haïti

Page 4

Avis : L'avenue du Jura - En bref

Pages 5

Chronique:
Nos chiens et nous ...

Page 6

Zoom :
Les Paniers de Sergy - L'AMAP des Chênes

Page 7

Divers : Rétrospective - Gazette du Conseil

Page 8

Rencontre: Francesco Grassini

Numéro 48 - avril 2012



En cette période électorale, entre premier et second tour des Présidentielles, je remercie tout d'abord tous les Sergiens venus voter le 22 avril : 83,3%, c'est 4 points de mieux que la moyenne nationale ou que celle du Pays de Gex. Quel que soit votre choix, je vous invite à venir encore plus nombreux pour voter au second tour, puis aux élections législatives qui vont suivre.

Personnellement, je souhaite que le futur élu sache rassembler tous les Français, que chacun puisse dire "notre Président" et non "le Président". Il lui faudra répondre à la profonde colère sociale exprimée dans les urnes et à l'inquiétude montante du plus grand nombre dans un contexte économique et budgétaire dégradé. Les Français souhaitent un État impartial et exemplaire, soucieux de l'intérêt général, un État qui encourage et protège.

Vous attendez d'ailleurs la même chose des collectivités locales. À Sergy, les articles de ce journal tels que "nos chiens et nous" ou "l'accueil des nouveaux habitants le 12 mai" relèvent du "mieux vivre ensemble".

Les investissements 2012 dans la commune (école, avenue du Jura, ancienne auberge, centre sportif intercommunal...) relèvent de l'intérêt général et l'article de dernière page de chaque numéro vise à mieux faire connaître tel ou tel participant impliqué dans la vie de la commune.

Bonne lecture.

Denis Linglin, Maire

INFOS PRATIQUES - NUMÉROS D'URGENCE - PHARMACIES DE GARDE...

Numéros d'urgence

Médecins de garde : composez le 15

Gendarmerie : 04 50 42 12 01 ou le 17

Pompiers : composez le 18

Ambulances :

04 50 41 52 53 ou 04 50 41 53 20

Hôpitaux :

Ambilly : 04 50 87 47 47

Annemasse : 04 50 95 41 41

St-Julien-en-Genevois : 04 50 49 65 65

Cantonal (Genève) : 00 41 22 372 33 11

La Tour (Meyrin) : 00 41 22 719 61 11

Pharmacies de garde

appelez le service



Mairie

La Mairie de SERGY vous accueille

Lundi : 14h-19h

Mardi et jeudi : 09h-12h / 14h-18h

Mercredi : 09h-12h

Vendredi : 14h-17h

Coordonnées :

Tél. : 04 50 42 11 98

Fax : 04 50 42 14 57

Courriel : mairie@sergy.fr

Site Internet : www.sergy.fr

Mai

- samedi 5 :**
Concert annuel
par l'Echo
du Crêt de la Neige
- dimanche 6 :**
Rassemblement
interparoissial
par le Comité de l'église
- dimanche 6 :**
Elections présidentielles, 2^e tour
- mardi 8 :**
Commémoration
du 8 mai, 19h15
- samedi 12 :**
Accueil des
nouveaux habitants
- mercredi 16 :**
Bal
par la Jeunesse de Sergy

Juin

- dimanche 10 :**
Législatives 1^{er} tour
- dimanche 17 :**
Législatives 2^e tour
- jeudi 21 :**
Fête de la Musique
par l'Echo
du Crêt de la Neige
- samedi 23 :**
Kermesse
par le Sou des écoles

à noter

ACCUEIL DES NOUVEAUX HABITANTS

**Samedi 12 mai, 11 heures,
à la salle des mariages**

LÉGISLATIVES

Horaires : 8h00-18h00

Dimanche 10 juin

Dimanche 17 juin

INFOS

Le C.L.I.C.

La mémoire en marche !

Parcours de marche facile en pleine nature
jalonné d'exercices mémoire ludiques
à réaliser à votre rythme. *concept inédit*

<p>Jeudi 26 avril Parc du Château PREVESSIN MOENS (Entre coléoptères)</p>	<p>Mardi 29 Mai Etang CESSY (Chemin du Marais)</p>	<p>Vendredi 15 Juin Les Rives du Lion St GENIS P (C.M. arable)</p>
---	--	--

Parcours et exercices différents!

Seul ou entre amis,
Venez vous aérer les jambes et les neurones
Renseignements : 04 50 41 04 04

Entrée libre et gratuite de 10:00 à 16:00

Le C.L.I.C. du Pays de Gex organise des actions collectives à l'attention des seniors et de leur entourage, subventionnées par le Conseil général de l'Ain et la caisse d'assurance retraite et de santé au travail (ex CRAM).

Jeudi 24 mai: arthrose et rhumatisme

Pour rappel, les conférences sont en entrée libre sans inscription ; seuls les ateliers sont à places limitées.

Le C.L.I.C. du Pays de Gex reste par ailleurs l'interlocuteur privilégié pour toutes les questions relatives aux personnes âgées à domicile ou en établissement ainsi que leurs familles.

Technoparc 50, rue Gustave Eiffel
F-01630 Saint-Genis-Pouilly
Tel:04 50 42 65 00 Fax:04 50 42 65 01
info@ccpg.fr
www.cc-pays-de-gex.fr

INFOS



La lettre d'Haïti

En mars 2010, la Municipalité et les associations de Sergy, émues par le sort des enfants haïtiens, victimes du tremblement de terre, organisaient un grand loto pour leur venir en aide. À cette occasion, le Comité des fêtes a ainsi pu remettre un chèque de 9795 € 23 à Madame Batard, présidente de l'association 'Haïti écoles'.



Cette somme a ensuite été envoyée aux responsables des écoles. Depuis, nous recevons régulièrement des nouvelles des enfants de Verrettes et de La Chapelle. Leur dernier bulletin mentionne que les dons reçus pour le séisme ont été reversés chaque mois aux Pères, durant deux années (2010 et 2011). Les derniers versements ont été effectués en décembre 2011.

Une exposition-vente de tableaux par des artistes haïtiens de renom est prévue dans le pays de Gex ce printemps. Il est envisagé un passage par Sergy et sa nouvelle salle d'exposition, dans la salle des mariages..

Vous aussi, vous voulez diffuser une information, raconter votre histoire ou celle d'un proche dans Sergy Infos ou sur le site Internet www.sergy.fr ?

Vous souhaitez participer à l'élaboration du prochain numéro ? Contactez-nous par e-mail à communication@sergy.fr

AVIS

Des nouvelles de l'avenue du Jura

en Bref

La sécurisation de l'avenue du Jura fait l'objet de nos préoccupations depuis deux mandats.

Cette voie est empruntée chaque jour par de nombreux véhicules (3000 selon un comptage réalisé en 2010). Cette route départementale en agglomération est limitée à 50 km (hormis deux zones limitées à 30). Les riverains constatent sur cette voie de nombreux excès de vitesse (300 infractions en 4 h enregistrées par la gendarmerie lors d'un contrôle inopiné) et craignent qu'arrive un jour un accident. Effectivement, actuellement la sécurité des piétons n'est pas assurée. Par jour de beau temps ... sur cette route.

En 2008, la Municipalité a fait exécuter un avant-projet d'aménagement de cette avenue depuis le pont de l'Allondon jusqu'au centre du village. Il prévoyait une piste cyclable côté montant et un trottoir séparé de la voirie par des îlots paysagers. De plus, l'entrée de village était matérialisée par un îlot central arboré. L'objectif était de rompre l'aspect linéaire de la route et d'inciter les automobilistes au ralentissement et à la prudence.

Cet avant-projet a été présenté à la population lors d'une réunion publique à la salle de la Calame. Concernant la phase opérationnelle, suite à une consultation, un maître d'œuvre a été choisi en juin 2011 avec pour mission la réalisation des appels d'offres, l'intégration de la gestion des eaux pluviales (il faut rappeler que l'urbanisation de part et d'autre de l'avenue du Jura s'est faite sans aucune gestion des eaux pluviales), la coordination avec les services du Département et le suivi des travaux. Pour des raisons budgétaires, un phasage a été mis en place :

Phase 1 : du pont de l'Allondon jusqu'au passage à niveau (budget alloué en 2012 : 250 000 €)

Phase 2 : du passage à niveau jusqu'à l'entrée du chemin de Mussel

Phase 3 : du chemin de Mussel jusqu'au centre du village.

L'avenue du Jura étant une route départementale, tous les aménagements doivent se faire en concertation avec le Conseil général (arrêts de bus, largeurs de chaussée, zones de limitation de vitesse...).

En termes de délai, les dossiers de consultations seront terminés cet automne pour un début des travaux au printemps 2013.

La suite des travaux pour les phases 2 et 3 s'enchaînera plus rapidement puisque toutes les études préliminaires auront été réalisées lors de la préparation de la phase 1.



La ligne aérienne ERDF

Depuis un certain temps, ERDF s'active à enterrer la ligne à moyenne tension qui va de Crozet à Thoiry en passant par Sergy. On devrait donc voir disparaître les poteaux électriques en béton qui défigurent la vue sur le mont Blanc, et surtout être un peu moins sensibles aux coups de foudre, branches qui tombent sur la ligne entraînant souvent des heures de pénurie d'électricité dans nos foyers. Le charme des dîners aux chandelles s'éloigne donc et la ligne souterraine est d'ores et déjà arrivée à Sergy-Haut. Il faut maintenant relier en souterrain les deux extrémités de cette ligne pour pouvoir faire disparaître la ligne aérienne.

Inscriptions scolaires



Inscriptions des enfants nés en 2009 rentrant en petite section maternelle (nés entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 inclus).

1. Inscription à la Mairie de Sergy dès à présent

Venir avec les documents suivants : livret de famille, justificatif récent de domicile (facture EDF, quittance de loyer, etc.), aux horaires d'ouverture du secrétariat de la Mairie. Un certificat de pré-inscription vous sera remis après signature du maire ou d'un adjoint délégué.

2. Inscription auprès de l'école les lundis 7 et 14 mai par le directeur de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 17h30

Venir avec les documents suivants : certificat de pré-inscription délivré par la Mairie, livret de famille et carnet de santé ou attestation de vaccination (pour info : seul le vaccin DT Polio est obligatoire).

Camion Pizza

Certains d'entre vous l'auront certainement remarqué, il stationne le jeudi de 18h30 à 21h00 devant le cimetière, sur la route de Thoiry. Vous pourrez y acheter des 'pizzas à l'emporter'.

Cela ne remplacera malheureusement pas la boulangerie qui est en proie à certaines difficultés. Notre boulanger se trouve actuellement dans l'incapacité de faire fonctionner son commerce, et ceci au grand dam de la population. Nous lui souhaitons de pouvoir rapidement reprendre son activité, qui était fort appréciée des habitants de notre commune.

DOSSIER



NOS CHIENS ET NOUS...

En France, un foyer sur deux environ possède un animal domestique, officiellement, huit millions de chiens. Les raisons en sont multiples : aide aux activités humaines (gardiennage des troupeaux ou des biens, chasse, recherches, soutien aux personnes handicapées ou hospitalisées ...) activités sportives, et tout simplement amour des animaux ou, ce qui se justifie moins, marque d'un supposé statut social. Outre les raisons subjectives de besoin ou de plaisir, de nombreuses études médicales récentes soulignent objectivement que la possession d'un animal est bénéfique pour la santé.

Quelle qu'en soit la raison, la possession d'un animal, et en particulier d'un chien, implique pour le propriétaire une ferme notion de « respect » : respect des personnes ou autres animaux, respect des besoins de l'animal, respect de l'environnement, respect des lois qui régissent cette possession.

On comprend alors la nécessité qu'il y a pour tout propriétaire de chien, de quelque race, type ou taille que ce soit, de consacrer le temps nécessaire à l'éducation de son chien. Et il s'agit bien « d'éducation », et non de « dressage ». Les recherches de ces dernières années dans ce domaine démontrent clairement que seule une éducation respectueuse permet au chien de donner le meilleur de lui-même. Aucun gendarme ou policier ne songerait aujourd'hui à former son animal par la peur ou les coups, comme c'est encore malheureusement parfois le cas pour les particuliers.

Les chiens sont intégrés à la vie familiale et très présents dans le paysage local, ce qui rend l'éducation nécessaire. Cela demande du savoir-faire, de l'énergie, de la constance et de plus, cette éducation doit être poursuivie pendant toute la vie du chien. Dans les pays anglo-saxons et scandinaves, 80% des propriétaires de chiens font appel à des professionnels, 100% des Allemands ou des Anglais font des activités avec leurs chiens, contre seulement 62% des Français. Nous avons ici la chance d'habiter près de Thoiry où le Club Gessien d'Education Canine propose justement ce type de service, et fort heureusement les propriétaires de chiens sont de plus en plus nombreux à suivre les cours proposés : apprentissage de la sociabilité, de l'obéissance, activités diverses, qui amènent le chien à respecter son entourage : enfants, cyclistes, joggeurs, autres animaux. De nombreux ouvrages existent également permettant à tout propriétaire de mettre en place et réussir l'éducation de son chien. Ceci en respectant également ses besoins : lui permettre de rencontrer d'autres chiens, l'amener à accepter calmement tous les éléments de son entourage, le laisser s'ébattre librement, et ceci n'est possible que si l'animal obéit parfaitement. Un chien confiné en permanence dans un jardin clos ne sera jamais fiable.

Un chien, et son maître, se doivent d'être respectueux de l'environnement, ne serait-ce que parce qu'ils le partagent avec nombre d'autres personnes, dont une partie n'aime pas

ou n'a pas de chien. Respect des plantations, des lieux privés, ramassage des déjections sur les lieux de passage. Force est de constater qu'en France, ce geste simple de civisme est bien trop rarement accompli. Le geste de ramassage est tellement simple que l'on peut se demander pourquoi tant de personnes l'évitent encore sournoisement !

Et qu'en est-il des lois ?

La Loi de protection animale, en concordance avec la Convention européenne pour la protection des animaux de compagnie, est inscrite dans les articles 214 du Code rural. La répression des mauvais traitements fait l'objet de plusieurs articles du Code pénal (521, 653, 654, etc.). Ils peuvent donner lieu à des peines d'emprisonnement et à des amendes allant de 750 euros à 30 000 euros. Les différentes associations reconnues de protection animale sont très actives et se portent régulièrement parties civiles lors de procès.

Contrairement à ce qui se passe chez nos amis Suisses, et dans quelques autres pays européens, la loi ne nous oblige pas à déclarer la possession d'un chien à la Mairie de notre lieu de résidence, **sauf s'il s'agit d'un chien dit de première ou de deuxième catégorie**. Pour ceux-ci, la loi est très stricte, et à juste titre. La sélection génétique qui a abouti à ces races a fait d'eux des chiens plus difficiles à gérer que les autres. Il ne s'agit pas de jeter l'opprobre sur eux, car bien encadrés, ils peuvent parfois faire de bons chiens de compagnie. Toutefois, la loi est là, à la fois pour prévenir les agressions souvent constatées, et pour punir, sévèrement, les propriétaires inconscients ou irresponsables qui ne s'y plient pas. Plus que d'incivilité, il s'agit là d'un délit, les conséquences de cette négligence pouvant être graves.

Par ailleurs, l'identification de son chien, soit par tatouage, soit par puce électronique est une obligation réglementaire, sachant qu'en cas de voyage à l'étranger, seule la puce électronique est valable (cette identification est aussi devenue obligatoire pour les chats à partir de cette année).

Un animal restant un animal, et un accident étant toujours possible, le propriétaire doit pouvoir justifier d'une assurance responsabilité civile qui prend en charge les dégâts causés aux tiers.

Si vous voyagez hors des frontières avec votre animal, la vaccination antirabique est obligatoire dans la plupart des cas. Même si elle n'est pas obligatoire pour circuler en France, dans le Pays de Gex elle est pratiquée à cause de la proximité avec la Suisse.

Voilà pour les possesseurs de chiens autant de choses à savoir, de gestes à accomplir qui ne peuvent que rendre la vie plus agréable pour tous, et plus harmonieuses les relations entre les amoureux de ce merveilleux compagnon de l'homme qu'est le chien et ceux de nos concitoyens qui ont choisi, pour des raisons diverses, de ne pas s'encombrer de tous ces tracas.

*Nouvelles de Sergy***Les Paniers de Sergy**

Les Paniers de Sergy vont bien, merci.

Créée en 2009, l'association est à l'origine de l'installation d'une activité de maraîchage qui fonctionne de manière autonome sous forme d'une AMAP à Sergy.

Aujourd'hui, les Paniers de Sergy offrent chaque mois à leurs adhérents (adhésion de 8 € l'an) des commandes groupées, sans obligation d'achat, de produits locaux et régionaux à travers notre site Internet (www.lespaniersdesergy.fr).

Les produits vont du bœuf et veau bio de LÉAZ, les agneaux de MENTHIÈRES, le porc élevé à l'air libre de CORVEISSIAT, jusqu'au lentilles de VESANCY en passant par la charcuterie de LÉLEX et les pommes et poires bio de CERCIER, etc.

La philosophie de l'association est de faire découvrir les producteurs locaux travaillant sainement d'une part et de promouvoir l'achat direct de leurs produits (circuit court) pour une meilleure rémunération de leur travail et maintenir une présence locale de ceux-ci.

Vous voulez contacter l'association, envoyez-nous un message à : lespaniersdesergy@gmail.com

Entre-temps, "bon appétit" avec de bons paniers de saison.

L'AMAP des Chênes

L'AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) des Chênes a été créée au printemps 2010.

L'association a pour but principal de préserver et de soutenir une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement et socialement équitable : l'agriculture paysanne.

L'AMAP recense et inscrit les foyers de Sergy et des villages environnants qui désirent conclure un contrat de paniers de légumes avec les maraîchers Anne-Sophie et Baudouin.

L'AMAP garantit donc aux maraîchers des « Jardins du Renard » la commercialisation de toute leur production sans qu'ils n'aient besoin de faire des marchés. La philosophie de l'AMAP est de maintenir un lien étroit entre les producteurs et les « consom'acteurs », chacun venant toutes les semaines prendre son panier de légumes bio directement à la ferme.

L'AMAP des Chênes offre à ses 180 adhérents la possibilité de consommer des légumes frais et sains produits à Sergy en agriculture biologique. Les membres participent à la vie de l'association selon leurs goûts, leurs compétences, leurs talents en aidant les maraîchers aux travaux de montage de serres, à la récolte des pommes de terre ou à la création d'une nouvelle salle de distribution ; le tout dans une ambiance familiale et conviviale.

L'Assemblée générale annuelle a lieu habituellement fin janvier, la dernière s'est tenue le vendredi 27 janvier 2012 à la salle de la Calame.

Notre site web est consultable à l'adresse suivante : www.amapdeschenes.fr ; chacun peut nous contacter via notre adresse mail : info@amapdeschenes.fr

état civil

Nous souhaitons la bienvenue à...

- Gabriel Fernand SORIANO, le 28/12/2011
- Mathieu Alain MERCHANT, le 17/03/2012
- Ignacio SIMERAY, le 05/04/2012

Félicitations aux jeunes mariés...

- Tanja AESCHLIMANN et Jeffrey MINET, le 24/03/2012

Toutes nos condoléances aux familles de...

- Charles MOINE, le 22/02/2012
- Pierre RUFFINONI, le 11/03/2012
- Grazia JUBAN, le 04/04/2012

À l'attention des propriétaires de chiens :

Selon l'arrêté municipal en date du 11 avril 1975, il est formellement interdit de laisser divaguer les chiens sur la voie publique. Ceux-ci doivent être tenus en laisse par leur propriétaire.

Les chiens classés 'dangereux' doivent, en outre, être impérativement annoncés en Mairie.

en bref

À noter**Horaires de la bibliothèque municipale**

- le lundi : de 16h30 à 18h30
- le jeudi : de 16h30 à 18h30

L'heure du Conte : de 10h30 à 11h30, le **mercredi 9 mai**
Thème : le joli mois de mai

Le Centre d'accueil thérapeutique de jour fonctionne depuis novembre 2011.

Il accueille les personnes de plus de 60 ans atteintes de troubles de mémoire (Alzheimer ou troubles apparentés).
Pour en savoir plus : tél. 07 87 23 05 59

Rétrospective

Sergy en photos

Comme chaque année, l'école de musique a donné un concert lors de la remise des diplômes aux jeunes musiciens



Pour plus de photos de la Rétrospective complète, visitez www.sergy.fr



Loto des Restos du Cœur... On ne gagne pas à tous les coups, hein dis Manu ?



Belote organisée par l'Association du 'Jeu de Cartes'



Repas annuel des Aînés, organisation CCAS



À Pâques, chasse aux œufs par le Sou des écoles



Repas du Comité de l'Eglise, il n'y faisait pas si frisquet qu'il y paraît...!

Gazette du Conseil

Le 6 mars 2012, le Conseil municipal a :

- **approuvé** le compte administratif principal
- **approuvé** le compte de gestion 2011
- **affecté** les résultats de l'exercice 2011
- **voté** les taux des taxes locales
- **voté** le Budget primitif 2012
- **demandé** des subventions (FISAC-DETR) pour la rénovation de l'auberge et des salles Saint-Nicolas
- **modifié** le règlement du cimetière
- **repris** les voiries et les parties communes du lotissement les Hautains Basset
- **autorisé** la signature du contrat APAVE (bureau de contrôle) concernant l'aménagement de l'étage de l'école
- **autorisé** la signature du contrat SOCOTEC (bureau de contrôle) concernant l'aménagement de l'auberge et des salles Saint-Nicolas
- **autorisé** la signature d'une convention de mandat avec le SIEA
- **voté** une motion pour le maintien des clés de répartition de la compensation franco-genevoise.

Le 3 avril 2012, le Conseil municipal a :

- **adhéré** au CNAS (Comité national d'action sociale)
- **voté** une convention avec la société AXO SAS pour le remplacement des abribus
- **voté** une participation pour le financement du voyage à Giron (école/1500 €)
- **voté** une subvention pour la CIMADE (250 €)
- **voté** une subvention pour le football club de Saint-Genis-Pouilly (120 €)
- **voté** une convention de portage avec l'EPF (C 1725)
- **voté** la télétransmission des actes administratifs
- **validé** le plan de financement concernant l'aménagement de l'auberge et des salles Saint-Nicolas
- **validé** le principe de lancer une démarche d'aménagement de la zone "Sergy Dessous" au moyen d'une procédure de ZAC.

Retrouvez les comptes rendus complets des conseils municipaux sur www.sergy.fr

Impression : IOF Imprimerie Romanzin - www.romanzin.com - Saint-Genis-Pouilly - Mise en page : P. Allenbach - D. Forte

Rencontre

avec **Francesco Grassini**



En 2003, un ami Italien qui dirigeait la fanfare de Sergy m'a proposé de reprendre son poste. Malheureusement, comme je faisais des études au Conservatoire de Genève (à la base je suis tromboniste et j'ai eu l'opportunité de jouer avec l'Orchestre de la Suisse Romande), il m'a donc fallu choisir et j'ai accepté juste un poste d'enseignant à l'École de musique.

C'est ainsi que j'ai découvert les joies de la pédagogie, au point que le samedi j'allais également enseigner jusqu'en Valais. Deux ans plus tard, j'ai pu reprendre le poste de directeur à l'École de musique ainsi que celui de directeur de la fanfare, poste que j'occupe toujours à l'heure actuelle.

Je n'habite pas à Sergy mais la question que l'on pourrait se poser c'est : pourquoi suis-je toujours en poste à Sergy ? La réponse est très simple : dès ma première année ici, j'ai toujours pensé que Sergy était une petite île miraculeuse pour la musique, je ressens vraiment cette envie qu'ont les jeunes d'apprendre à jouer de la musique, l'exemple des aînés de cette fanfare les motive manifestement.

En ce qui me concerne, je dirige donc la fanfare de Sergy, mais également la Lyre de Chêne-Bougeries, mais cela étant dit, dans le Pays de Gex, nous avons constaté le manque d'une grande Harmonie. Après pas mal de discussions entre les différents chefs d'harmonies, nous avons créé l'Harmonie du Pays de Gex, laquelle regroupe une soixantaine de musiciens de tout le Pays de Gex, tous très motivés. Je la dirigerai pendant quatre ans. Mon record de direction a quand même été lors de la Fête de la musique, j'ai du diriger les 300 musiciens des fanfares qui participaient à la Fête de la Musique en 2010 à Sergy. Techniquement, cela a posé quelques problèmes car il devait bien y avoir une dizaine de mesures de différence entre les musiciens situés au fond à ma gauche, et ceux à droite ! Mais l'expérience fut très amusante. Elle m'a surtout permis de réaliser le rêve de mes dix-huit ans, lors d'une performance musicale dans laquelle je jouais "l'Hymne à la Joie" sur un énorme podium au milieu de cent-soixante-quinze Harmonies italiennes à Bamberg, en Allemagne... Je m'étais promis qu'un jour, moi aussi, je dirigerais un pareil monstre musical !

Personnellement, et même si techniquement, le nom le plus approprié devrait être l'Harmonie de Sergy, j'aime pourtant bien l'appeler la fanfare de Sergy. Je sais que pour certains chefs, le côté festif et campagnard d'une fanfare les rebute un peu, mais en ce qui me concerne, j'ai grandi dans une fanfare à Sienna, et j'aime ce côté joyeux, qui ne dispense d'ailleurs pas le moins du monde d'un grand sérieux afin de maintenir un très bon niveau. Qu'il s'agisse d'une fanfare, d'une harmonie ou d'un orchestre d'harmonie, il s'agit avant tout d'un travail, d'une interprétation, d'un compositeur et d'un public qui doivent être respectés.

Si je regarde en arrière et que je compare les morceaux que nous jouions quand je suis arrivé, avec notre répertoire actuel, je trouve que la fanfare a énormément progressé, mais ce n'est pas à moi de le dire, c'est une question qu'il faudrait plutôt poser aux musiciens et au public qui vient nous voir. Cette progression se fait aussi grâce à l'École de musique et son équipe d'enseignants, ainsi que grâce à son chef Etienne Monnier. Etienne est comme moi tromboniste et lui, il est originaire de Sergy, il est au Conservatoire supérieur et possède un grand sens de la pédagogie.

Le stage apporte énormément aux élèves, il faut dire que le groupe de bénévoles qui s'occupe de la fanfare et de l'école est particulièrement efficace. Il suffit d'amener une idée et hop tout le monde s'y met avec enthousiasme. Pendant une semaine, lors du stage, les élèves passent leur temps à jouer de la musique, et ce sont des enfants heureux que nous rendons à leurs parents.



*...Sergy est
une petite île
miraculeuse
pour la
musique...*

J'aimerais en profiter pour remercier les bénévoles qui me soutiennent sans faillir, car il m'est facile d'arriver avec l'idée de monter "Pierre & le Loup", mais si l'équipe des bénévoles n'était pas là pour faire en sorte que le projet puisse aboutir, je ne pourrais pas faire grand-chose.

Et je n'ai encore jamais entendu personne me dire : ce projet est insensé, on n'y arrivera pas ! "Pierre & le Loup" était un projet un peu fou, mais grâce à l'implication de tout le monde, nous y sommes parvenus !

C'est aussi une des raisons qui me font tellement tenir à Sergy.

Pour l'année prochaine, j'aimerais beaucoup impliquer l'école primaire de Sergy et l'École de musique dans un projet commun.

En conclusion, je vous donne donc rendez-vous :

- ✓ **Le samedi 5 mai pour le concert annuel.** Contrairement aux années précédentes où nous invitions un groupe musical afin d'étoffer la programmation de la soirée, nous avons décidé avec Etienne Monnier de consacrer la soirée à la fanfare et l'Harmonie juniors, notre répertoire nous le permet largement.
- ✓ **Le jeudi 21 juin pour la Fête de la musique.**
- ✓ **Le dimanche 15 juillet pour le concert de fin de stage.**